

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 21 mai 2021</b>	<b>N° 2021-230</b>

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER  
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28  
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15  
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24  
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30  
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30  
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16  
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20  
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir  
de 13h15  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à  
partir de 16h05  
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à  
partir de 16h

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 21 mai 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du développement économique</b>	<b>N° 2021-230</b>

**Economie sociale et solidaire - Soutien aux structures d'accompagnement à la création d'activités et d'emplois - Conventions 2021 - Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire métropolitain a fait l'objet d'un plan d'action voté en Conseil métropolitain en juillet 2016, puis d'un travail de bilan et d'évaluation. Une nouvelle feuille de route en faveur de l'ESS est en cours d'élaboration en concertation avec les acteurs du territoire.

Afin de continuer les actions menées, en faveur de l'émergence et du développement d'initiatives, de projets innovants, créateurs d'emplois et de richesses économiques et sociales, il est proposé de poursuivre et de renforcer le soutien aux dispositifs d'accompagnement qui accueillent, informent, orientent et accompagnent les porteurs de projets et les structures de l'Economie sociale et solidaire.

Bordeaux Métropole renouvelle sa politique d'appui aux acteurs du territoire ainsi que le partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine, initié en 2014, pour un montant total de subvention de 338 800 €.

Structures	Subvention proposée pour 2021	Subvention accordée 2020	Emplois créés en 2019	Sorties positives d'entreprises en 2019
France active Aquitaine	50 000 €	41 250 €	85	39
ADIE	43 000 €	43 000 €	234	180
ATIS Fabrique à initiatives et incubateur	50 000 €	42 750 €	35	15
CRESS	30 000 €	20 000 €	-	-
CSDL*	38 000 €	38 000 €	354	255
L'incubateur entrepreneures innovantes	16 800 €	16 800 €	25	20
Coop'Alpha	55 000 €	52 000 €	55	52
Coop&Bat	21 000 €	21 000 €	27	25
MIE Anabase	20 000 €	18 000 €	12	10
Osons ici et	15 000 €	15 000 €	-	-

maintenant				
Total	338 800 €	307 800 €		

\* les chiffres communiqués par la CSDL (Caisse sociale de développement local) concernent un périmètre géographique allant au-delà du périmètre métropolitain

**- La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS) :**

La CRESS Nouvelle-Aquitaine est une association représentative et transversale qui a vocation à réunir les acteurs de l'ESS de la région. Elle s'engage à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie. Pour s'en donner les moyens elle développe ses actions autour de trois grands objectifs : structurer et représenter l'ESS, accompagner le développement des entreprises et filières ESS et faire connaître l'ESS. Dans le cadre du plan d'actions en faveur du développement de l'ESS, Bordeaux Métropole s'appuie sur un partenariat, initié en 2014, avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine afin de :

- contribuer au développement des activités des acteurs de l'ESS et inscrire l'ESS dans les projets de développement locaux,
- contribuer à la promotion de l'ESS et des actions réalisées en ce sens par Bordeaux Métropole,
- permettre une meilleure médiation entre les acteurs de l'ESS et les acteurs institutionnels et notamment les 28 communes de la Métropole.

En 2021, la CRESS accompagnera la métropole dans l'élaboration d'une nouvelle feuille de route en faveur de l'ESS et produira dans ce cadre un panorama des chiffres clés de l'ESS sur le territoire métropolitain.

Dans ce cadre et pour la mise en œuvre de ce partenariat, la CRESS Nouvelle-Aquitaine sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 30 000 € pour un budget prévisionnel de 1 090 200 € en 2021.

**- La couveuse Anabase de la Maison initiative entrepreneuriat (MIE) :**

La Maison initiative entrepreneuriat (MIE), accompagne et favorise depuis 1997, l'émergence, la création et le développement des entreprises en Gironde. Cette structure, investie dans l'économie sociale et solidaire, propose des dispositifs innovants, dont la couveuse Anabase. La couveuse d'entrepreneurs Anabase a été créée en 2009 avec l'objectif de sécuriser des parcours entrepreneuriaux et d'augmenter les taux de pérennité des entreprises créées. En complément du dispositif de couveuse, un espace tiers lieu a été créé en 2014 permettant d'accueillir les entrepreneurs. Le partenariat avec Bordeaux Métropole dans le cadre du plan d'actions ESS, permet aux entrepreneurs de bénéficier :

- d'un hébergement juridique, administratif et comptable des porteurs de projets sélectionnés,
- de l'accompagnement et de la formation des entrepreneurs,
- de la mise à disposition d'outils : compte bancaire individualisé, assurance mutualisée, expert-comptable mutualisé, agrément formation et kit formation réglementaire, kit comptable, espace de travail partagé, etc...
- des événements du réseau MIE.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, la MIE sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 20 000 €, prenant en compte le paiement d'un acompte de 13 500 €, le 18 janvier 2021. Le budget prévisionnel 2021 de la MIE est joint en annexe de la délibération.

**-L'Incubateur pour entrepreneures innovantes (désignée Les premières Nouvelles-Aquitaine) :**

L'association Les Premières Nouvelle-Aquitaine est un incubateur de projets entrepreneuriaux innovants et créateurs d'emplois portés par des femmes. Cet incubateur s'adresse à des femmes en raison du faible taux d'entreprises créées par des femmes (30 %), du peu de créatrices dans les incubateurs existants, des stéréotypes persistants quant à la capacité des femmes à mener à bien des projets entrepreneuriaux ambitieux. Il accompagne des porteuses de projet qui veulent créer une activité dans le secteur des services, dans la mesure où c'est le secteur d'activité où les femmes créent en priorité, et qui présente encore un nombre important de demandes non satisfaites. Les projets doivent avoir

un aspect innovant au sens large d'innovation de service, à la fois technologique, social et sociétal et un potentiel économique. Le partenariat de cet incubateur avec Bordeaux Métropole dans le cadre du plan d'actions ESS en 2021 se décline comme suit :

- élargissement de l'offre d'accompagnement avec la validation de l'école des ventes, du pack experts et le lancement du mentorat,
- amélioration de la qualité et du potentiel économique des projets accompagnés,
- élargissement des partenariats : Transtech, Groupement d'intérêt public Grand projet de ville de la rive droite (GIPGPV),
- diversification des financements avec en particulier une augmentation de l'offre de formation.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, l'association Les Premières Nouvelle-Aquitaine a sollicité Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 16 800 € sur un budget prévisionnel pour l'année 2021 de 376 000 €. S'agissant d'une demande de subvention inférieure à 23 000 € elle est inscrite à l'annexe du budget primitif 2021.

#### **- Association territoires et innovation sociale (ATIS) :**

ATIS est une association créée en 2010 et qui contribue à l'émergence de projets de l'ESS ou d'entreprises sociales et qui anime à ce titre un dispositif territorial, la Fabrique à initiatives, sur l'ensemble de la Gironde, visant à identifier les besoins non satisfaits dans les territoires et à répondre à ces besoins via la création d'activités économiques sociales et solidaires. En outre, ATIS propose depuis 2013 une offre d'accompagnement aux porteurs de projets via un incubateur d'innovations sociales. L'association est l'un des principaux partenaires de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du plan d'actions ESS, car elle permet de répondre à des besoins identifiés par les collectivités publiques : crèches solidaires, structures d'approvisionnement alimentaires en circuit court, conciergeries solidaires, etc. L'équipe d'ATIS est composée de 7 personnes.

Programme d'actions 2021 :

- favoriser l'émergence d'activités/projets d'innovation sociale.
- Renforcer l'activité fabrique à initiatives.
- Développer l'activité de l'incubateur :
  - . relancer le comité de pilotage et mettre en œuvre les recommandations issues du bilan des 3 ans,
  - . clarifier les modes de sélection : au fil de l'eau, par appel à projet, etc.,
  - . adapter la durée d'accompagnement aux besoins des projets (6, 12 ou 18 mois).

En 2021, ATIS développera une nouvelle offre : la structuration et la coopération des acteurs sur une même filière (ex : filière de la consigne, de la cyclologistique, des biodéchets...) afin de permettre aux acteurs de l'ESS un positionnement plus efficient pour répondre à leur problématique de développement.

Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions, il est proposé une subvention d'un montant de 50 000 €.

Prenant en compte le versement d'un 1er acompte de 35 437 € le 18 janvier 2021.

Le budget prévisionnel 2021 détaillé de la structure est annexé à la délibération.

#### **France active Aquitaine :**

L'association France active Aquitaine développe une offre de prestations de services et d'outils financiers pour les entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Elle propose aux projets accompagnés des solutions de financement pour la création, le développement, la consolidation et la reprise d'entreprise. Elle développe une méthodologie d'accompagnement et de financement, qui se décline en trois axes :

- l'offre d'accompagnement des projets de l'ESS, qui permet d'apporter une aide au financement des entreprises de l'ESS, peu soutenues par les banques classiques faute de rentabilité et de capitaux suffisants,
- l'offre d'accompagnement des projets de Très petites entreprises (TPE), qui ouvre l'accès à un financement bancaire dans de bonnes conditions pour des demandeurs d'emploi souvent exclus du système bancaire, et qui nécessite un accompagnement afin d'expertiser les projets, le montage financier, lancer un tour de table financier, valider les financeurs

pertinents et mettre en place un suivi des projets TPE à leur démarrage,

- le dispositif Cap'Am : formation collective à l'émergence de microprojets. En complément, elle met en œuvre des outils financiers sur lesquels Bordeaux Métropole abonde en aide à l'investissement permettant ainsi la constitution de fonds dédiés :
- la ligne de garantie ESS : dispositif dit « Loi Galland » qui permet la mise en place de garanties sur prêts bancaires en faveur des entreprises solidaires,
- la ligne de garantie TPE : dispositif qui permet de garantir les prêts bancaires mis en place au bénéfice des très petites entreprises portés par des publics vulnérables éloignés du système bancaire classique,
- le contrat d'apport associatif : prêt à taux zéro, dont le remboursement s'étale sur une durée de 1 à 5 ans, qui permet de consolider les fonds propres des associations, de résorber leurs difficultés de trésorerie, et d'apporter un effet levier sur des financements en provenance d'autres partenaires.

#### Programme d'actions 2021

France active Aquitaine a pour objectif de maintenir sa méthodologie d'accompagnement et de financement en deux axes :

- l'offre d'accompagnement des projets de l'ESS, qui permet d'apporter une aide au financement des entreprises de l'ESS,
- l'offre d'accompagnement des projets de TPE, qui ouvre l'accès à un financement bancaire dans de bonnes conditions pour des demandeurs d'emploi souvent exclus du système bancaire.

En outre pour 2021, France Active Aquitaine accompagnera Bordeaux Métropole dans l'élaboration de sa nouvelle feuille de route ESS, en appui sur les questions de financement des acteurs de l'ESS.

Afin de développer une force d'ingénierie financière et des outils financiers pour accompagner le déploiement de l'ESS sur le territoire de Bordeaux Métropole, France active Aquitaine dispose d'une organisation reposant sur une équipe de 3 personnes (2 équivalents temps plein) en plus d'un poste sur l'appui administratif des outils financiers. Les outils financiers déjà abondés par Bordeaux Métropole sont maintenus sur leurs objectifs annuels de garantie et de facilitation aux prêts bancaires (30 à 40 garanties ESS et TPE), ainsi que sur le prêt à taux zéro (5 à 10 contrats d'apport associatif) et l'accompagnement financier des microprojets (5 à 10 accompagnements via le dispositif cap amorçage).

En 2021, le soutien de la Métropole sera ventilé sur deux axes : axe TPE/commerce et services de proximité et un axe ESS :

- 8 000 euros sur le programme Cap Am sur un budget de 62 000 euros
- 20 000 euros sur le programme ESS sur un budget de 336 942 euros
- 22 000 euros sur le programme TPE sur un budget de 392 971 euros

Pour le soutien sur les outils financiers via la subvention d'investissement, comme en 2020, les 30 000 euros seront attribués à la ligne de Contrat d'apport associatif.

Pour la mise en œuvre du plan d'action, il est proposé une subvention d'un montant de 50 000 € en fonctionnement et de 30 000 € en investissement, prenant en compte le versement d'un acompte provisionnel en fonctionnement, de 30 937,50 € en janvier 2021. Le budget prévisionnel 2021 détaillé de la structure est annexé à la délibération.

#### - Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) :

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique œuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion économique, en permettant la création d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires. L'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit. Dans le cadre du partenariat avec Bordeaux Métropole, et comme acteur de la mise en œuvre du plan d'actions ESS, l'ADIE décline 3 missions :

- le pôle crédit : il est structuré en 2 secteurs géographiques, l'un dédié spécifiquement aux quartiers politique de la ville, et l'autre au reste du territoire métropolitain,
- le pôle accompagnement : composé de salariés et de bénévoles (une trentaine sur la Métropole) qui réalisent les actions suivantes : accueil téléphonique, accueil physique dans

les différentes permanences, un suivi téléphonique régulier, l'animation de modules de formation collective sur la thématique « réussir votre démarrage », des services à la carte (permanences, rendez-vous d'experts, conseils juridiques, formations spécialisées, etc.),

- l'action « Je deviens entrepreneur » : ce dispositif est dédié prioritairement aux 18-32 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais peut aussi s'adresser aux jeunes en recherche d'emploi ou de financement pour monter leur projet.

#### Programme d'actions 2021

- Renforcement des ateliers d'information et de formation collectifs « Les jeudis de l'ADIE », pour des groupes de 10 personnes,
- renforcement des ateliers « canvas » (accompagnement des entrepreneurs sur la stratégie entrepreneuriale, la création d'entreprise, la stratégie commerciale et la recherche de financements),
- renforcement des actions vers les publics issus des quartiers prioritaires, avec un développement sur la rive gauche de la Métropole,
- maintien de l'accompagnement post-crétion d'activité pendant la durée d'amortissement des prêts ADIE sur 25 à 30 mois (jusqu'à 48 mois si nécessaire),
- pérennisation d'une nouvelle permanence au Bouscat, ouverture d'une permanence nouvelle à Eysines, et réflexion sur l'implantation d'une permanence à Bordeaux Saint Michel,
- organisation d'un événement de célébration des 10 ans du dispositif CréaJeunes.

Pour la mise en œuvre de ces actions, il est proposé une subvention d'un montant de 43 000 €, prenant en compte le paiement d'un acompte provisionnel de 32 250 € le 18 janvier 2021. Le budget prévisionnel 2021 détaillé de la structure est annexé à la délibération.

#### - La Caisse sociale de développement local (CSDL) :

La CSDL est une association créée en 1998 qui œuvre dans le champ de l'ESS en favorisant sur la Métropole la création d'activité pour des personnes sans emploi n'ayant pas ou pas complètement accès au crédit bancaire pour financer leur projet de création, de reprise ou de développement d'entreprises. Elle développe pour cela plusieurs axes d'actions :

- le financement de projets d'entreprises : par le biais de prêts de 1 500 € à 12 000 € pour une période maximum de 5 ans pour financer du matériel, des travaux, des besoins en fonds de roulement d'une entreprise en création, entreprise ou en développement,
- l'accompagnement à la création d'entreprise : avec l'appui d'experts-comptables, la CSDL accompagne les créateurs dans la mise en place d'outils de gestions, de visites de sites, d'animation de réunions de sensibilisation et des formations thématiques, et des parrainages,
- le microcrédit personnel et/ou prêt dépannage : lancé en 2014, il s'adresse aux particuliers et a pour but de financer les dépenses liées à des besoins essentiels, tels que la mobilité professionnelle, l'accès à un logement locatif, la participation à l'achat d'un véhicule d'occasion, etc.

#### Programme d'actions 2021

- Dispositif Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise (NACRE) : objectif de 100 prêts à taux 0% pour un montant de 400 000 € à distribuer et un potentiel de 160 emplois supplémentaires à créer dans l'année,
- prêts solidaires : objectif d'un peu plus de 100 prêts solidaires (12 000 € par dossier) pour un montant global de 500 000 €,
- prêt social individuel : objectif d'environ 50 prêts individuels sur l'année, dédiés aux personnes en grande précarité pour favoriser leur retour à l'emploi

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention d'un montant de 38 000 € prenant en compte le paiement d'un acompte de 28 500 € en janvier 2021. Le budget prévisionnel 2021 détaillé de la structure est annexé à la délibération.

#### - Osons ici et maintenant :

Osons ici et maintenant est une association loi 1901 qui dispose de l'agrément « jeunesse éducation populaire » et l'agrément de service civique. Depuis 2015, elle développe sur

Bordeaux Métropole des programmes de remobilisation des jeunes afin d'éveiller leurs talents au service des territoires. Dans ce cadre, le programme « Katapult » a pour objectif de co-construire avec Bordeaux Métropole un accompagnement de 30 jeunes sur l'année avec 2 promotions de 15 personnes.

Le programme 2021 prévoit :

- une identification des grands enjeux de la Métropole (mobilité, développement économique, inclusion de la jeunesse, territoire innovant ...)
- le lancement de la campagne de mobilisation sur des missions de service d'initiatives pour proposer des projets en réponse aux enjeux du territoire et de sa diffusion dans les réseaux de la Métropole, - le recrutement de jeunes du territoire, d'horizons divers,
- l'animation du programme avec l'organisation d'entretiens avec Bordeaux Métropole,
- la capitalisation sur les idées et les projets pour enrichir les politiques publiques de Bordeaux Métropole,
- la réalisation d'un bilan et d'une étude d'impact.

En 2020, il était proposé d'accompagner 16 jeunes sur 6 mois dans le programme Katapult à travers un service civique d'initiative : le déclic pour agir en associant deux organismes de Formation : INSUP et l'AFPA. Le projet « 100% Transition » vise à expérimenter un parcours d'accompagnement de 12 jeunes éloignés de l'emploi allant de la (re)mobilisation vers l'inclusion durable, principalement dans les métiers de la transition écologique et sociale

Pour la mise en œuvre de cette action il est proposé en 2021, une subvention d'un montant de 15 000 €. S'agissant d'une demande de subvention inférieure à 23 000 € elle est inscrite à l'annexe du budget primitif.

#### **- Coop'Alpha :**

Coop'Alpha est une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) qui propose à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, de les accompagner de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela ils bénéficient du statut juridique d'entrepreneur-salarié qui vient en sécurisation du parcours de créateur. Coop'Alpha est constituée en Société anonyme à responsabilité limitée (SARL) sous statut Société coopérative et participative (SCOP), qui garantit une gestion démocratique, la non-appropriation individuelle des excédents et la pérennité de la structure. Située à Lormont, l'équipe est constituée d'une gérante et de 8 salariés, et gère 32 associés. En 2020 Coop'alpha avait pour objectif d'accompagner 190 porteurs de projet dans une phase de test à la viabilité économique du projet et de proposer un parcours de professionnalisation au métier d'entrepreneur.e en coopérative d'activité et d'emploi. A mi-année 2020, 141 entrepreneur.es, 85 entrepreneur.es sont salarié.es, 14 entrepreneur.es ont intégrés Coop'alpha début 2021. L'intégration prévue en mars 2020 a du être reportée en lien avec la crise sanitaire. 12 nouveaux entrepreneur.es ont été intégrés à la mi-juillet et 10 jeunes accueillis pour la Coop'Jeunes sur la période de juillet – août 2020.

Programme d'actions 2021

- Maintien de l'accompagnement des entrepreneurs-salariés et vers l'entrée de certain au sociétariat de la Coopérative d'activité et d'emploi (CAE),
- objectif de 100 ateliers de formation sur l'année, avec 8 parcours différents proposés « à la carte »,
- mise à disposition des entrepreneurs d'un centre de ressources partagées (offre numérique),
- mise à disposition d'une plateforme d'appel d'offre en ligne pour les réponses individuelles et collectives à la commande publique

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention d'un montant de 55 000 €, prenant en compte le paiement d'un acompte de 39 000 € le 28 janvier 2021.

Le budget prévisionnel 2021 détaillé de la structure est précisé en annexe de la délibération.

#### **- La coopérative d'activités Coop&Bât :**

à l'instar de Coop'Alpha, Coop&Bat est une CAE sous statut de SCOP. La spécificité de Coop&Bat est qu'elle s'adresse aux porteurs de projets du bâtiment et des travaux publics,

auxquels elle apporte le même accompagnement et le même statut d'entrepreneur-salarié que Coop'Alpha :

- maintien de l'accompagnement des entrepreneurs-salariés et vers l'entrée de certains au sociétariat de la CAE,
- ciblage des entrepreneurs accompagnés sur les métiers forts, comme l'artisanat du bâtiment, l'architecture, les études du bâtiment et la maîtrise d'ouvrage,
- perspective de labellisation par le réseau Coopérer pour entreprendre, un des deux réseaux représentatifs au niveau national des CAE. Elle dispose d'un effectif de 5 salariés et 11 associés.

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention d'un montant de 21 000 € prenant en compte le paiement d'un acompte de 15 750 € en date du 28 janvier 2021. Le budget prévisionnel 2021 est joint en annexe de la délibération.

Enfin les éléments de bilan et chiffres clés de l'année 2020 sont en cours de consolidation par les structures et partenaires.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L5217-2et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2012/236 du 22 mai 2012 relative au Règlement d'intervention à vocation économique,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n° 2016/408 du 8 juillet 2016 relative au plan d'actions pour le développement de l'économie sociale et solidaire,

**VU** la délibération n° 2019/769 du 20 décembre 2019, adoptant l'Evaluation du plan d'actions 2016-2018 et les nouvelles orientations stratégiques pour le développement de l'économie sociale et solidaire,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 relative à l'adoption du budget 2021 – ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) – Décision – Autorisation,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les acteurs d'accompagnement à la création d'entreprise dans l'économie sociale et solidaire, constituent une ressource forte sur le territoire pour la création d'activités socialement innovantes et contribuent à la création d'emplois non délocalisables,

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de 50 000 € en faveur de l'Association territoires et innovation sociale (ATIS) pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

**Article 2** : d'attribuer une subvention de 50 000 € en fonctionnement en faveur de l'association France active Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2021, ainsi qu'une subvention de 30 000 € en investissement au titre de l'abondement sur ses outils financiers.

**Article 3** : d'attribuer une subvention de 43 000 € en faveur de l'Association pour le droit à l'initiative Economique (ADIE) pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

**Article 4** : d'attribuer une subvention de 38 000 € en faveur de la Caisse sociale de développement local (CSDL) pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

**Article 5** : d'attribuer une subvention de 55 000 € en faveur de Coop'Alpha pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

**Article 6** : d'attribuer une subvention de 21 000 € en faveur de Coop&Bât pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

**Article 7** : d'attribuer une subvention de 20 000 € en faveur de la MIE pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

**Article 8** : d'attribuer une subvention de 30 000 € en faveur de la CRESS pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

**Article 9** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées.

**Article 10** : d'imputer les dépenses correspondantes de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

**Article 11** : d'imputer les dépenses correspondantes d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 204, article 20422, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>31 MAI 2021</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Alain GARNIER
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>31 MAI 2021</b>	